

1.158

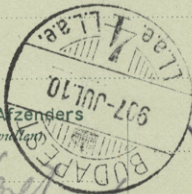
50481



BRIEFKAP



AAN *Herrn Prof. Dr. Ignaz Goldziher*



Naam en Adres des Afzenders  
(Desverkiezende in te vullen)

*Dr. Goldziher*

*Yngliget nr 21*

*Budapest VII*

Leiden Witte Singel 84<sup>A</sup> 0-7-07.

L. F. Juyndboll macht mich aufmerksam auf:  
Chardin, Voyages en Perse etc. Amsterdam 1711,  
VII: 267-8 „Je dois observer à l'égard de la prière du  
„Vendredi, que c'est un des sujets de controverse entre  
„les Turcs et les Persans . . . . . Les Turcs font cette  
„Prière solennellement . . . . . mais le  
„Roi de Perse, ni les Persans, n'en font du même  
„parcequ'ils croient qu'il n'appartient qu'à un Imam  
„ou Vicaire universel, à faire cette Prière, de sorte  
„qu'en son absence on ne peut faire la Prière du Ven-  
„dredi solennellement dans la Mosquée, mais qu'il  
„faut la faire seul, soit dans la Mosquée, soit chez soi.

Querry I, 85. „La prière du Vendredi n'est pas  
obligatoire que sous les conditions suivantes, sa-  
voir: 1<sup>o</sup> La présence du légitime souverain ou  
d'un vicaire délégué par lui.”

„La plupart des juristes sont d'avis que depuis la  
disposition miraculeuse de l'imâm Mahdi (le  
dernier des douze Imâms) la prière du V<sup>e</sup> ne peut  
être légalement dite, les divers souverains qui se sont  
succédés ne tenant pas ces pouvoirs en vertu d'une  
délégation de l'Imâm.”

Vielleicht rüch ich bald auf einige Wochen nach  
Stuttgart. Vale et ama te.

C. Juyndboll